



# 49<sup>e</sup> CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

MONTPELLIER – 11, 12 ET 13 NOVEMBRE 2022

FACULTÉ DE DROIT DE MONTPELLIER

## JUSTICE SABORDÉE, CHANGEONS DE CAP!



### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des avocats de France // Tél : 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr // [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)



“ **L**’institution judiciaire se porte mal. Le rapport du comité des États Généraux de la Justice *Rendre justice aux citoyens* affirme sans équivoque ce que nous n’avons eu de cesse de déclarer à propos de la crise majeure que traverse l’institution judiciaire. ”

Les professionnels de justice dénoncent depuis des années les conditions de travail dégradées, les dysfonctionnements systémiques du service public et une vision gestionnaire de son fonctionnement.

Cette justice maltraitée est devenue maltraitante avec les justiciables : délais déraisonnables, procédures sans audience, évitement du juge, visioaudience, déjudiciarisation... Une justice qui est déshumanisée.

La profession n’est évidemment pas épargnée par cette crise systémique de l’institution. Il faut s’adapter, faire avec, prioriser, structurer ses écritures, plaider par brèves observations, outre se spécialiser, s’ouvrir à des nouveaux marchés du droit, s’équiper numériquement, développer des activités commerciales accessoires, remplacer la collaboration par l’intelligence artificielle.

Ces injonctions ne sont pas une fatalité. Il est tout à fait possible d’apporter une autre vision de notre métier et de nos missions au sein de l’institution judiciaire.

### **LES AVOCATS NE SONT ILS PAS LE GAGE DE L’HUMANISATION DE LA JUSTICE ?**

En tenant sa place au sein de l’institution ou en la reprenant, l’avocat est non seulement une garantie pour le justiciable de disposer d’un procès équitable et de voir les règles de procédure respectées, mais il contribue également à restaurer le lien de confiance entre la justice et les citoyens.

La justice n’a-t-elle pas tout simplement besoin de re-humaniser son fonctionnement pour remplir son rôle : réaffirmer l’importance de l’oralité, systématiser le principe de la collégialité, redonner une place centrale aux droits de la défense, garantir l’indépendance de la justice ?

C’est là le meilleur antidote à l’ubérisation des professionnels du droit : faire sortir les métiers de justice d’une logique marchande et leur restituer une de ses caractéristiques originelles, l’humanité.

Il est donc impératif de changer de cap.

## **PROGRAMME**

### **VENDREDI 11 NOVEMBRE**

Faculté de droit – Bâtiment 2, rue Cardinal de Cabrières

#### **9H00 : ACCUEIL DES CONGRESSISTES**

#### **RÉUNION DES COMMISSIONS / 9H30 – 12H30**

Sociale ; Étrangers ; Famille ; Pénal ; Aide juridictionnelle ; Discrimination ; Mineurs ; Environnement

#### **DÉJEUNER / 12H30 – 14H00**

La Panacée – 14, rue de l’École de Pharmacie, Montpellier

#### **PLÉNIÈRE D’OUVERTURE / 14H00 – 17H30**

Faculté de droit – Bâtiment 1, rue de l’École Maje

##### **◆ Allocutions d’ouverture**

Julie MOULIN, présidente de la section de Montpellier  
Nicolas BEDEL DE BUZAREINGUES, bâtonnier de l’Ordre des avocats au barreau de Montpellier  
Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier  
Carole DELGA, présidente de la région Occitanie  
Guylain CLAMOUR, doyen de la faculté de droit  
Jérôme GAVAUDAN, président du Conseil National des Barreaux

- ◆ **Rapport moral**, par Claire DUJARDIN, présidente du SAF
- ◆ **Débats**

#### **AG STATUTAIRE / 18H00 – 19H30**

- ◆ Rapport sur le paritarisme
- ◆ Rapport financier
- ◆ Rapport du commissaire aux comptes

#### **RÉUNION / 18H00 – 19H30**

Réunions de la commission Collaboration, commission numérique et des responsables de sections

#### **RÉCEPTION À LA MAISON DES RELATIONS**

#### **INTERNATIONALES / 20H00**

Hôtel de Sully, 14, rue descente En Barrat

Dîner libre

## **PÉDAGOGIE**

**Objectifs pédagogiques :** avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en droit au regard de l’actualité.

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques en droit et actualité de la profession.

**Public visé et prérequis :** toute personne intéressée par le droit : magistrats, avocats et juristes associatifs. Une maîtrise des techniques juridiques est préférable.

**Moyens pédagogiques techniques et d’encadrement :** apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

**Modalités d’évaluation et moyens permettant de suivre l’exécution de l’action et d’en apprécier les résultats :** la formation dispensée par le congrès ne fait pas l’objet d’une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l’issue du congrès, les personnes participantes seront destinataires d’un questionnaire d’évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

# PROGRAMME

## SAMEDI 12 NOVEMBRE

Faculté de droit – Bâtiment 2, rue Cardinal de Cabrières

### ATELIERS / 9H30 – 12H30

#### ◆ Quel pavillon pour la Justice administrative : la justice administrative est-elle sous influence ?

Animé par Lionel CRUSOE, avocat au barreau de Paris avec Jérôme GRAEFFE, FNE et Jean Philippe FERREIRA Professeur agrégé de droit public de Bordeaux

#### ◆ Justice civile et sociale : à bâbord toute ? Comment réorienter les procédures ?

Animé par David VAN DER VLIST, avocat au barreau de Paris et Fadela HOUARI, avocate au barreau de Paris avec Evelyne SERVERIN, sociologue et directrice de recherche au CNRS et Odette-Luce BOUVIER, magistrate.

#### ◆ Hissons les voiles de la défense pénale : face à la toute puissance du parquet, quels droits de la défense ?

**Le parquet européen est-il un modèle ?**  
Animé par Florence DOLE, avocate au barreau de Strasbourg avec Frédéric BAAB, procureur européen français, Cécile SORIANO, procureure européenne déléguée française et Gérard TCHOLAKIAN, élu au CNB

#### ◆ À l'abordage ! Les actions collectives sont-elles efficaces pour construire le droit ?

Animé par Savine BERNARD, avocate au barreau de Paris et Antonin SOPENA, avocat au barreau de Marseille avec Antoine LE DYLIO, avocat au barreau de Paris (l'Affaire du Siècle) et Noémie LEVAIN de la Quadrature du Net (Technopolice)

#### ◆ Lutter contre le harcèlement et les discriminations : virage de bord ?

Animé par Clara GANDIN, avocate au barreau de Paris Avec Florence NEPLE, avocate au barreau de Lyon et présidente de la commission Égalité du CNB

#### ◆ Les MARD : figure de proue de la déconstruction de la Justice ou outil au service du justiciable ?

Animé par Nawel OUMER, avocate au barreau de Paris, élue au CNB Avec Christiane FERAL-SCHUHL, médiatrice, ancienne bâtonnière et ancienne présidente du CNB et Eric BAUDEU, avocat honoraire, AMCO, Médiateur, Président du Centre de médiation du barreau de Rouen

### DÉJEUNER / 12H30 – 14H00

La Panacée – 14, rue de l'École de Pharmacie, Montpellier

### TABLE-RONDE / 14H00 – 17H00

Modératrice : Judith KRIVINE, avocate au barreau de Paris

#### ◆ Introduction : l'avocat doit-il redresser la barre ? Évolution de la profession d'avocat, nouveaux profils et adaptation

Philip MILBURN, professeur de sociologie

#### ◆ Remettre la justice à flot, les propositions du SAF

David VAN DER VLIST, avocat au barreau de Paris

Florence DOLE, avocate au barreau de Strasbourg

Lionel CRUSOE, avocat au barreau de Paris

Nawel OUMER, avocate au barreau de Paris, élue CNB

#### ◆ Synthèse

Laureline FONTAINE, professeure de droit public et constitutionnel

#### ◆ Débats

#### ◆ Conclusion par Judith KRIVINE

### ATELIERS SYNDICAUX / 17H30 – 19H30

#### ◆ Mobiliser le RGPD dans les contentieux

avec Juan PROSPER, avocat au barreau de Paris et Caroline ZORN, avocate au barreau de Strasbourg

#### ◆ Burn-out, radiation, responsabilité professionnelle : retour sur nos pratiques professionnelles

avec Hélène MARTIN-CAMBON, ancienne avocate au barreau de Toulouse et Florent MEREAU, batonnier désigné au barreau de LILLE et élu CNBF

#### ◆ Usage et pratique de la QPC

avec Paul MATHONNET, avocat aux Conseils et Nicolas CHAMBARDON, avocat au barreau de Marseille

#### ◆ Déposer une requête CEDH, le parcours du combattant

avec Marine FAHY, juriste et Grégory THUAN DIT DIEUDONNÉ, avocat au barreau de Strasbourg

#### ◆ Sécurité numérique : comment protéger nos cabinets

avec Nohra BOUKARA, avocate au barreau de Strasbourg

#### ◆ Devoir de vigilance et responsabilité environnementale

avec François ZIND, avocat au barreau de Strasbourg et Antoine CLERC, avocat au barreau de Paris

### SOIRÉE / 20H00

Salle des Rencontres MAIRIE – 1, place Georges Frèche

## DIMANCHE 13 NOVEMBRE

Salle Pétrarque, 2 place Pétrarque

### DÉBAT GÉNÉRAL VOTE DES MOTIONS

### ÉLECTION DU BUREAU

10H00 – 13H00

# SAF

SYNDICAT DES  
AVOCATS DE FRANCE

## 49<sup>e</sup> CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

MONTPELLIER – 11, 12 ET 13 NOVEMBRE 2022

### INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE AVANT MARDI 8 NOVEMBRE 2022

**EN LIGNE**  
sur [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)



Ou remplissez le bulletin ci-contre  
et retournez-le accompagné de  
votre règlement au SAF :  
34, rue Saint-Lazare – 75 009 Paris  
Tél. : 01 42 82 01 26  
[saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../19..... Lieu (CP).....  
Numéro SIRET : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... E-mail : .....  
Barreau ou activité professionnelle : .....

#### 1. JE PARTICIPE AU 49<sup>e</sup> CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Avocat - de 5 ans d'exercice : 150 € TTC .....   
Avocat de 5 ans à 10 ans d'exercice : 230 € TTC .....   
Avocat plus de 10 ans d'exercice : 330 € TTC .....   
Avocat honoraire/Retraité/Autre public : 150 € TTC .....   
Élève-avocat : entrée libre dans la limite des places disponibles et sur inscription...  
préalable obligatoire. L'entrée libre ne comprend pas les déjeuners ni la soirée.

2. DÉJEUNER DU VENDREDI : 20 € TTC .....

3. DÉJEUNER DU SAMEDI : 20 € TTC .....

4. SOIRÉE DU SAMEDI : 60 € TTC .....

**JE RÈGLE LA SOMME DE (1+2+3+4) ..... EUROS,  
PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU SAF**

#### FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

**SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : dix heures**

#### PRISE EN CHARGE FIFPL

**N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>**

**Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.